



Madame la Rectrice,

Mesdames et Messieurs les membres de la Commission administrative paritaire académique,

En préambule de cette déclaration, toutes nos pensées sont tournées vers nos collègues qui ont perdu la vie lors d'un tragique accident sur le fleuve Maroni, vers leurs proches, leurs collègues et leurs élèves.

Nos pensées vont également vers notre collègue du collège La Guicharde, victime d'une effroyable agression dans l'exercice de ses fonctions. Nous adressons tout notre soutien à sa famille ainsi qu'à l'ensemble des personnels, des élèves et des familles de ce collège.

Les échos des discours tout sécuritaires retentissent après quelques semaines seulement de répit.

Depuis combien de temps maintenant alertons nous sur la préoccupation que nous devons tous avoir au sujet de la santé mentale et du bien-être de nos élèves ? Depuis combien de temps maintenant alertons nous sur le manque de moyens médico-sociaux dans nombre de nos territoires ?

Et pourtant, cette année encore, le CSAMEN et les CSAA locaux qui se tiennent actuellement, dont celui de notre académie hier, actent que nous devons faire plus, faire mieux, avec moins. Moins d'enseignants et surtout pas plus de : AESH, CPE, infirmières scolaires, médecins scolaires, PsyEN, assistantes sociales.

Le Syndicat des enseignants de l'UNSA souhaite rappeler, à l'ouverture de cette CAPA recours, ce que représente profondément cette instance dans l'histoire et dans l'équilibre de notre fonction publique. La CAPA n'est pas un vestige administratif. Elle est un lieu de protection collective, un espace de régulation, une garantie essentielle face aux dérives possibles d'une gestion déshumanisée des carrières.

Les enseignants du second degré ne sont pas des agents interchangeables soumis à des logiques purement comptables. Ils sont des fonctionnaires d'État, titulaires d'un statut construit pour garantir leur indépendance professionnelle, leur liberté pédagogique et leur stabilité. Ce statut n'est pas un privilège. Il est une conquête républicaine, pensée pour protéger à la fois celles et ceux qui enseignent et celles et ceux qui apprennent.

Or, ce que révèlent les recours examinés aujourd'hui, comme le contexte général dans lequel ils s'inscrivent, c'est une perte progressive de repères et de sens. Une gestion des carrières de plus en plus contrainte par des enveloppes fermées, des objectifs chiffrés et, désormais, des logiques de quotas qui déterminent les enseignants qui auront le privilège d'avoir un bonus dans leur avancement créant ainsi, comparaisons, frustrations et incompréhensions parfaitement illustrées par les courriers accompagnant les demandes de recours.

L'évaluation professionnelle est au cœur de nos missions. Elle devrait être un temps de reconnaissance du travail réel, de dialogue professionnel, de réflexion sur les pratiques et de construction des parcours. La transformer en outil de régulation budgétaire, soumis à des contingents et à des plafonds, revient à la vider de sa substance. C'est une cruelle perte de sens pour les personnels, qui ont le sentiment que leur engagement, leur expertise et leur progression ne sont plus appréciés pour ce qu'ils sont, mais ajustés à ce qu'il est possible d'accorder.

Cette logique est dangereuse. Dangereuse pour l'attractivité du métier, déjà fragilisée. Dangereuse pour la confiance des enseignants dans l'institution. Dangereuse, surtout, pour les jeunes générations, car une École qui traite ses professeurs comme des variables d'ajustement est une École qui fragilise sa propre mission émancipatrice.

Nous voulons également avoir une pensée, dans cette instance, pour les inspectrices et inspecteurs, comme pour les chefs d'établissement et les personnels administratifs, qui se retrouvent eux aussi pris dans ces injonctions contradictoires. On leur demande de faire vivre des valeurs professionnelles exigeantes, d'accompagner, d'évaluer avec justesse, tout en leur imposant des cadres de gestion qui dénaturent leur mission. Les placer dans cette position inconfortable, c'est abîmer l'ensemble de la chaîne éducative, car, si les quotas d'appréciation "excellent" ont été normalement supprimés, la lecture des dossiers que nous avons reçus nous amènent à penser que des limitations existent toujours.

Dans une académie à forte ruralité, ces tensions sont encore plus vives. L'isolement des équipes, les difficultés de remplacement, l'accumulation des missions et la réduction des marges de manœuvre accentuent les risques d'incompréhension, de conflits et de décisions contestées. Les recours qui arrivent en CAPA ne sont pas des anomalies. Ils sont le reflet d'un système sous tension, où l'on demande toujours plus sans donner davantage de reconnaissance ni de moyens.

Le Syndicat des enseignants de l'UNSA le dit avec gravité : affaiblir le statut des enseignants, réduire l'évaluation à un exercice comptable, contourner les garanties collectives, c'est prendre un risque politique majeur. Un risque pour l'École Publique. Un risque pour la cohésion sociale. Un risque pour la République.

C'est pourquoi nous continuerons, dans cette CAPA comme dans toutes les instances, à défendre une autre vision : une École qui fait confiance à ses enseignants, qui respecte leur statut, qui redonne du sens à l'évaluation et qui considère que protéger les personnels, ce n'est pas céder à une revendication corporatiste, mais assumer une responsabilité républicaine. Le SE-Unsa de Limoges sera force de proposition et continuera de porter la parole de tous ses collègues, avec la conviction que l'avenir de l'École se construit avec celles et ceux qui la font vivre au quotidien.

Comme le disait Jaurès : « On n'enseigne pas ce que l'on sait, On n'enseigne pas ce que l'on veut, On enseigne ce que l'on est ! »